

UEMOA

APPUI À LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE AGRICOLE DE L'UNION EN MATIERE DE SECURITE ALIMENTAIRE

PROGRAMME REGIONAL DE SECURITE ALIMENTAIRE



COTE D'IVOIRE

PROPOSITIONS D'INVESTISSEMENT DANS LE DOMAINE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

*Version préliminaire
(mai 2002)*



PREPARE AVEC LA COLLABORATION DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE ROME

COTE D'IVOIRE

PROPOSITIONS D'INVESTISSEMENT
DANS LE DOMAINE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

- I. Le contexte de la sécurité alimentaire: éléments de diagnostic**
 - Généralités
 - Notions de sécurité alimentaire
 - Données générales sur les productions vivrières de base
 - Demande alimentaire et besoins nutritionnels
 - Disponibilités alimentaires
 - Stabilité des approvisionnements
 - Insécurité alimentaire et pauvreté
 - Éléments de diagnostic et perspectives

- II. Actions en cours en matière de sécurité alimentaire**
 - Stratégie du Gouvernement
 - Objectifs et performances récentes
 - Le Programme spécial de sécurité alimentaire (PSSA)
 - Pauvreté rurale et sécurité alimentaire des ménages
 - Politique de promotion de la production agricole
 - Perspectives pour le commerce des produits agricoles
 - Rôle des principaux acteurs
 - Principaux défis et contraintes

- III. Rappel sur la politique régionale et le rôle de l'UEMOA**
 - Progrès institutionnels récents
 - La PAU et la sécurité alimentaire

- IV. Propositions pour le renforcement de la sécurité alimentaire dans un cadre régional**
 - Développement de la production des denrées de base
 - Programmes transversaux concernant une partie ou l'ensemble des pays de l'UEMOA
 - Evaluation du coût des interventions

- V. Suites à donner**

ANNEXES

- 1. Principales caractéristiques de l'agriculture de la Côte d'ivoire**
- 2. Bilans céréaliers**
- 3. Contraintes et objectifs de la politique de sécurité alimentaire**
- 4. Matrice des implications institutionnelles**

INTRODUCTION

La Commission de l'UEMOA, avec le concours de la FAO, a entrepris de préparer un Programme d'investissement pour la sécurité alimentaire de la région à présenter, entre autres, au financement de l'Union européenne dans le cadre de la Programmation indicative régionale du 9^{ème} FED et du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) dans le cadre des négociations du G8.

Pour ce faire, et poursuivant l'approche qui a été mise en œuvre pour définir et valider la Politique agricole de l'Union (PAU), l'UEMOA a associé les principaux acteurs nationaux à cet exercice. Ainsi, elle a demandé au ROPPA et avec le soutien de la FAO, d'organiser dans chacun des Etats membres un atelier national réunissant principalement les organisations paysannes à la base et les services gouvernementaux.

L'objectif de cette concertation entre les acteurs nationaux de la sécurité alimentaire consistait à élaborer des propositions d'actions, tant aux niveaux national que régional, en vue d'améliorer la sécurité alimentaire dans le pays et au sein de l'UEMOA.

Se fondant sur les documents élaborés par le pays en vue du prochain Sommet mondial de l'alimentation, cinq ans après, les organisations paysannes et les services gouvernementaux, avec l'appui d'un consultant national, ont passé en revue l'état de la sécurité alimentaire au niveau national.

Le présent rapport, qui rend compte de cette concertation, identifie les potentiels disponibles, les contraintes à leur mise en valeur, les politiques et stratégies appliquées par les autorités gouvernementales en vue d'améliorer la sécurité alimentaire au niveau du pays. Sur la base de ce diagnostic, le rapport dans la perspective de la création du marché unique sous-régional, évalue les avantages comparatifs du pays pour contribuer à la sécurité alimentaire dans l'espace sous-régional.

Sous cet angle, le rapport indique les propositions nationales d'actions pour le renforcement de la sécurité alimentaire dans un cadre régional. Celles-ci sont des lignes directrices, qui tout en valorisant le potentiel national, contribuent à la réalisation des objectifs de la PAU, notamment, l'amélioration de la productivité des exploitations familiales et un meilleur fonctionnement des marchés des produits agricoles.

Ces propositions nationales ont ensuite été discutées entre les organisations paysannes nationales membres du ROPPA, le Département du développement rural et de l'environnement de l'UEMOA et la FAO, à l'occasion d'un atelier régional, tenu à Ouagadougou, du 18 au 19 avril 2002. Ces échanges ont ainsi permis d'élaborer les propositions d'actions transversales intéressant deux ou plusieurs pays et donc susceptibles d'être prises en compte dans le Programme régional de sécurité alimentaire.

En vue de rendre ces propositions opérationnelles et d'achever ce processus de concertation entre les acteurs nationaux, il conviendra d'abord de partager le contenu du présent rapport et notamment les propositions retenues dans le chapitre IV avec les organisations paysannes à la base, qui sont les principaux acteurs en matière de sécurité alimentaire.

Ensuite, et avec l'appui d'un consultant national, les organisations paysannes et les services gouvernementaux devront, sur la base des propositions validées, préciser davantage le contenu technique, les coûts et les modalités de financement.

I. Le contexte de la sécurité alimentaire; éléments de diagnostic

Généralités

La Côte d'Ivoire a une population estimée à 15,2 millions d'habitants pour une superficie de 322 500 km², soit une densité moyenne de 47 habitants par km²; elle augmente à un taux de 3,8% l'an, taux très élevé reflétant les flux migratoires en provenance des pays de la sous-région. Ces flux s'expliquent par la prospérité économique du pays, en particulier durant les années du "miracle ivoirien" de l'indépendance au début des années 80. La population est fortement urbanisée: 50% de la population vit aujourd'hui dans les villes et, au rythme actuel d'urbanisation, cette proportion atteindra 60% en 2010.

Le pays a enregistré une croissance économique soutenue au cours des deux décennies qui ont suivi l'indépendance grâce au développement spectaculaire des cultures de rente (cacao, café, coton, banane, ananas, palmier à huile, hévéa, etc.). Cet essor économique remarquable a été interrompu au début des années 80 suite à l'effondrement des cours des produits de base et à la surévaluation du taux de change qui a affecté la compétitivité des produits d'exportation. La population a été durement touchée par la récession. L'Institut national de la statistique (INS) estime que la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté a augmenté de 11% à 38% de 1985 à 1995.

La dévaluation du FCFA en 1994, ainsi que les mesures d'ajustement et de libéralisation mises en oeuvre, ont permis de rétablir une croissance économique positive. Toutefois, selon le rapport de la Banque mondiale sur la pauvreté en Côte d'Ivoire (juin 1997), la reprise économique n'a pas suffi à endiguer la pauvreté qui a continué à progresser dans les zones rurales et urbaines. Les récentes instabilités politiques n'ont fait qu'aggraver la situation. Le PIB par habitant serait de l'ordre de 660 dollars.

Notions de sécurité alimentaire

Selon la FAO la sécurité alimentaire se définit comme l'accès de tous à une alimentation suffisante et équilibrée. Dans cette acceptation on considère que la sécurité alimentaire comporte quatre volets indissociables: la disponibilité, la stabilité des approvisionnements, l'accessibilité et la qualité nutritionnelle de l'alimentation.

La sécurité alimentaire est devenue une priorité du Gouvernement. La cause essentielle de l'insécurité est la pauvreté qui a gagné du terrain, notamment dans les zones rurales où vivaient les trois quarts des pauvres, mais aussi en milieu urbain où l'on estime qu'environ 20 % des ménages sont touchés par la pauvreté.

Sans préjuger des programmes qui seront mis en oeuvre, on considère généralement que les problèmes globaux (aux niveaux national et régional notamment) relèvent de la maîtrise de la production et du marché (échanges intérieurs et extérieurs), et que les problèmes de sécurité alimentaire au niveau des ménages relèvent de la réduction de la pauvreté (accès à la terre, redistribution des revenus, développement local...).

Données générales sur les productions vivrières de base

Les performances de l'économie ivoirienne reposent en grande partie sur le secteur agricole qui contribue environ au tiers du PIB et emploie plus de 60% de la population active. Le secteur fournit également près des deux tiers des recettes d'exportation. Les principales productions vivrières (igname, manioc, banane plantain et maïs) sont largement excédentaires, et celles dites secondaires (mil, sorgho et fonio) couvrent les besoins de consommation nationaux. La situation alimentaire se caractérise toutefois par des déficits importants nécessitant des importations massives de denrées alimentaires représentant plus de 20% des importations totales en valeur (soit environ 350 millions de \$EU par an). Les principales importations sont le riz, la production nationale ne couvrant qu'environ 50% de la consommation totale estimée à 900 000 tonnes en 1998 (les importations ont augmenté de 260 000 t en 1992 à 450 000 t en 1998), les produits maraîchers (oignon, tomate, pomme de terre) et les produits carnés (dont la viande de bœuf, 110 000 t; les produits laitiers, 150 000 t; et le poisson, 100 000 t).

Les projections montrent que le taux d'accroissement annuel des cultures vivrières, estimé en moyenne à 3%, ne suffira pas à compenser l'expansion démographique élevée, en particulier dans les villes (5,3% par an) et que les déficits s'aggraveront si la productivité de la population agricole reste à son niveau actuel et si aucune action vigoureuse et organisée n'est menée pour valoriser un potentiel largement sous-exploité.

Le tableau ci-après indique les productions annuelles des principales denrées concourant directement à la sécurité alimentaire (tonnes)

	1994/1995	1999/2000
Maïs	550 000	685 000
Riz (paddy)	760 000	1 485 000
Manioc	1 600 000	1 700 000
Igname	2 850 000	3 000 000
Sucre		150 000
Poisson		80 000

Demande alimentaire et besoins nutritionnels

En vingt cinq ans (1970-1995), la population ivoirienne est passée de 5,5 millions d'habitants à 14,2 millions (soit un taux de croissance annuelle de 3,8%). Au cours de la même période, la population rurale a baissé de 75% à 50% du total. En l'an 2010, la population sera d'environ 25,5 millions d'habitants dont 10,2 (soit 40%) de ruraux. Aussi, est-il plus que nécessaire d'amener les cultures vivrières à des niveaux de productivité pouvant assurer à la fois des revenus substantiels aux producteurs et une sécurité alimentaire aux populations non agricoles, surtout des villes.

En 1995, les besoins en riz ont été de 860 000 tonnes. Au cours des années 1990 à 1995, les besoins en féculents (ignames, manioc, banane plantain, taro) ont été en moyenne de 3,9 millions de tonnes couvertes par les productions nationales. Le taux de couverture de ces besoins par les productions nationales est globalement de 145%. La production nationale en fruits et légumes reste déficitaire par rapport à la production nationale, les taux de couverture étant de

l'ordre de 65%. De 1990 à 1995, les besoins en produits oléagineux de toutes origines ont été largement satisfaits avec un taux de couverture égal à 167%. Quant aux besoins en sucre, ils ont été tout juste satisfaits par la production nationale actuelle qui est d'un peu plus de 150 000 tonnes.

La viande d'élevage est en général consommée dans les villes, le gibier dans les campagnes. Quant à la consommation actuelle de poisson en Côte d'Ivoire, elle est estimée à environ 210 000 tonnes par an. Le taux de couverture moyen des besoins nationaux en produits carnés est actuellement de 50% sur la base d'une consommation de 10 kg par habitant et par an.

Disponibilités alimentaires

Malgré des facteurs limitants (pénurie croissante de nouvelles terres à mettre en valeur, déclin de la fertilité des sols) et en dehors de la production du riz blanc déficitaire chaque année, la production des principales cultures vivrières (igname, manioc, banane plantain, maïs) est satisfaisante et celle des céréales dites secondaires (mil, sorgho et fonio) couvre largement les besoins nationaux.

Les importations de denrées alimentaires (316 millions de dollars EU en 1994) représentent environ 21% des importations totales. La part concernant les aliments d'origine végétale porte essentiellement sur le riz (350 000 tonnes), l'oignon (35 000 tonnes), le blé et la pomme de terre. Les importations de produits d'origine animale ont porté essentiellement sur le vif sahélien et la viande de boeuf congelée. Les prévisions les plus pessimistes montrent qu'en l'an 2010 la Côte d'Ivoire devrait importer pour 70 milliards de FCFA de viandes et abats et pour 40 milliards de FCFA de produits laitiers. A l'heure actuelle, les importations de lait concentré en poudre et autres laits et dérivés se situent autour de 150 000 tonnes équivalent lait par an.

En ce qui concerne les céréales la FAO a établi des bilans détaillés ¹ dont on peut tirer brièvement les enseignements suivants:

- la production totale semble stagner au cours des cinq dernières années aux environs de 1 800 000 t; les disponibilités totales bénéficient d'importations élevées, essentiellement pour le riz dont les importations seraient passées d'environ 300 000 t à plus de 800 000 t au cours de la même période;
- la consommation par habitant se serait sensiblement accrue de 110 kg à 140 kg par an, situation qui recouvre de grandes disparités.

Si les disponibilités globales sont assurées, notamment au niveau énergétique (la disponibilité serait de 2 695 kcal par habitant, supérieure à la norme de la FAO), l'équilibre nutritionnel ne serait pas garanti; en effet le disponible en protéines ne serait que de 53 g par jour et par habitant (la norme étant de 60 g), ce qui indique de grandes déficiences étant donné les disparités observées entre les groupes sociaux.

Malgré de grandes potentialités et une production globale suffisante, voire excédentaire, pour plusieurs produits de base, de grandes difficultés existent dans la régularité de

¹ Fournis en annexe.

l'approvisionnement des populations; ces difficultés sont essentiellement de deux sortes: i) la croissance rapide de la population (croissance naturelle et immigration) et principalement la population urbaine (aujourd'hui de l'ordre de 50% du total); et ii) les disparités agro-climatiques qui compliquent l'ajustement de l'offre à la demande dans l'espace et dans le temps.

En effet on peut distinguer trois grandes zones à cet égard: *la partie septentrionale*, avec une densité démographique relativement faible (18 hab/km²) mais une pluviométrie souvent insuffisante; l'agriculture y est peu productive et la demande en riz est forte alors qu'il n'y est pratiquement pas produit, de sorte que l'équilibre alimentaire est largement dépendant des « importations » et on y observe une poussée migratoire vers l'ouest et le sud; *la partie centrale*, qui bénéficie d'une pluviométrie plus favorable mais insuffisante pour garantir une productivité élevée et durable, et qui compte une densité de population de l'ordre de 30 hab/km²; et *la partie sud* où la population est dense (65 hab/km²) et l'urbanisation élevée, et où surtout la majeure partie de population rurale (largement composée de migrants) se consacre aux productions d'exportation, et dépendent ainsi fortement des importations pour l'équilibre alimentaire.

Stabilité des approvisionnements

La variation inter-annuelle des productions n'est que de l'ordre de 8 %; cette relative faiblesse est un atout pour la stabilité des approvisionnements. Les transports entre les deux grandes régions (zone forestière et zone de savanes) sont entre les mains du secteur privé. En réalité le problème est surtout celui de l'approvisionnement des populations urbaines, et notamment pour ce qui concerne le riz, la viande et les produits maraîchers.

Depuis la disparition de la Caisse générale de péréquation des prix (CGPP), l'approvisionnement est assuré par le secteur privé sur l'ensemble du territoire et connaît périodiquement des perturbations. Le PAM assure toutefois une certaine régulation, en cas de crise, en finançant le transport de riz dans ses magasins. La précarité des pistes rurales ne facilite pas la stabilité des approvisionnements, et particulièrement pour les produits périssables (plantain, légumes,...).

Insécurité alimentaire et pauvreté

En Côte d'Ivoire, la proportion de population pauvre est de 37% (seuil de pauvreté : 144 800 F CFA par personne et par an; seuil d'extrême pauvreté : 94 600 F CFA par personne et par an). Il y a une forte concentration de pauvreté rurale (la moitié de la population rurale est pauvre (soit 3,5 millions d'habitants); trois quarts de la population pauvre sont ruraux). Mais on constate également une augmentation rapide de la pauvreté urbaine (20 % à Abidjan, 29 % dans les autres villes). La comparaison des besoins alimentaires journaliers et les schémas de consommation donnent à penser que les besoins minimum de 20 à 40 % de la population ne sont pas satisfaits; plus de 20 % des enfants souffrent de sous nutrition chronique.

Des études récentes menées en milieu hospitalier universitaire attestent que l'état nutritionnel des enfants est peu satisfaisant et lié aux conditions de vie, et donc à l'état de pauvreté, principale cause de malnutrition et d'insécurité alimentaire.

Eléments de diagnostic et perspectives

S'il n'y a pas de situation grave et chronique d'insécurité alimentaire d'ordre structurel, de nombreuses améliorations sont souhaitables dans les différents aspects de la sécurité alimentaire, les projections suscitant des préoccupations notamment quant à l'importance croissante des groupes vulnérables, et quant à la forte dépendance des importations de riz et de produits carnés. La problématique peut se définir en quelques grands volets:

- *Augmenter durablement les productions vivrières et réduire la dépendance aux importations. C'est une nécessité dans la mesure i) où les potentialités existent; et ii) où les tendances indiquent un recours trop systématique aux importations pour le riz et la viande notamment.*
- *Mettre en place des politiques spécifiques visant les groupes vulnérables. Les différents groupes concernés relèvent davantage de la lutte contre la pauvreté; les réformes foncières, la redistribution des revenus en faveur des plus défavorisés, les projets fortement ciblés,...sont autant de possibilités pour lutter contre l'insécurité alimentaire dans les zones rurales comme en milieu urbain.*
- *Développer une politique régionale en matière de sécurité alimentaire, notamment dans le cadre des accords de l'UEMOA. La solidarité exprimée dans le cadre des accords de l'UEMOA, et notamment dans la PAU, représente une voie majeure pour promouvoir des projets multilatéraux susceptibles de mobiliser des ressources nouvelles et pour améliorer au moindre coût certains approvisionnements.*

II. Actions en cours en matière de sécurité alimentaire

Stratégie du Gouvernement

Le gouvernement poursuit la mise en oeuvre d'un cadre incitatif approprié pour accélérer le développement et la diversification des productions, et continue sa politique de désengagement des activités de production et de commercialisation. L'amélioration de la productivité dans le secteur agricole demeure une priorité du gouvernement. En matière de sécurité alimentaire le gouvernement a notamment activé la libéralisation des importations de riz.

Quatre options semblent nécessaires pour la mise en oeuvre de la stratégie visant à améliorer la situation alimentaire du pays, à réduire le niveau de pauvreté et à contribuer à la relance de l'économie nationale de la Côte d'Ivoire à l'horizon 2010, à savoir:

- la poursuite du désengagement de l'Etat et de la privatisation;
- le développement de l'approche par filières;
- la création de collectivités territoriales réellement décentralisées et
- la systématisation de l'approche participative.

Les idées-forces retenues une politique de sécurité alimentaire visant notamment à réduire la dépendance de la Côte d'Ivoire vis-à-vis de l'extérieur peuvent se résumer en trois volets: (i) autosuffisance en riz à un terme rapproché mais maîtrisable (échéance décennale); (ii) accroissement des disponibilités alimentaires par une meilleure distribution et une meilleure valorisation des produits autres que le riz, et (iii) développement d'une politique d'exportation de produits vivriers bruts ou transformés. Ces scénarios sont certes volontaristes, mais restent plausibles; l'atteinte de tels objectifs nécessite cependant un engagement politique fort.

Objectifs et performances récentes

Les principaux objectifs de la politique du Gouvernement de la Côte d'Ivoire dans le secteur agricole sont les suivants:

- restauration de la compétitivité de l'agriculture par l'amélioration de la productivité et l'intensification des systèmes de production afin de développer et diversifier les exportations et reconquérir le marché intérieur par import-substitution (produits vivriers, viande et poisson);
- désengagement de l'Etat des activités de production, par la privatisation des entreprises publiques agricoles notamment les agro-industries et le renforcement de son rôle dans la gestion de l'espace rural et la protection des ressources naturelles;
- déconcentration des services de l'Etat et décentralisation, en vue de responsabiliser davantage les organisations de base et les collectivités locales;
- lutte contre la pauvreté et contre les disparités régionales; et
- amélioration de l'environnement économique du secteur.

De 1980 à 1993, le développement économique et social de la Côte d'Ivoire a connu une phase dominée par les effets des politiques de stabilisation poursuivies par le Gouvernement dans le cadre des programmes d'ajustement structurel, ainsi que de ceux de la détérioration des termes de l'échange et de l'augmentation des taux d'intérêt réels sur les marchés financiers internationaux. L'effet mécanique de la dévaluation en 1994 est maintenant épuisé et le maintien d'un taux de croissance économique élevé requiert une amélioration soutenue de la position compétitive du pays par l'accroissement des investissements, des gains de productivité (notamment dans le secteur agricole) et de la mise en oeuvre des mesures d'ajustement structurel. La pression de la pauvreté demeure forte toutefois en milieu rural et augmente aussi dans les villes. La poursuite du redécollage économique du pays sur des fondations solides exige des réformes difficiles qui touchent les institutions, les structures, les réglementations et les pratiques.

Dans le domaine de la politique alimentaire et nutritionnelle, les objectifs principaux visent à mettre en oeuvre le Plan directeur du développement agricole (1992-2015), le Plan d'action pour la nutrition élaboré par le CNAD (Comité National pour l'alimentation et le développement), le développement des investissements dans la recherche agronomique et la vulgarisation, l'appui à l'organisation paysanne et la formation et l'information des opérateurs professionnels.

De nombreuses politiques complémentaires (structuration du milieu rural, vulgarisation et appui aux filières, sécurisation foncière, micro-crédit, ...) ¹ et plans d'action ont été mis en place; les principaux programmes et projets développés en vue d'améliorer les conditions de sécurité alimentaire sont en particulier : le projet riziculture dans le nord, financé par la KFW; le Programme national de gestion de terroirs et de l'espace rural (PNGTER), appuyé par la Banque mondiale; le Projet de promotion et de diversification des exportations agricoles (PPDEA), soutenu par l'aide française et la Banque mondiale; le Projet de développement rural de la zone de Zanzan, avec le concours financier du FIDA; et le Projet d'aménagement de bas-fonds à participation communautaire, avec l'appui financier d'un fonds japonais.

Le Programme spécial de sécurité alimentaire (PSSA)

Dans sa conception le PSSA (phase I) met l'accent sur les deux premiers volets de la sécurité alimentaire, disponibilité et stabilité. Dans ses modalités opérationnelles il privilégie l'approche participative, la capitalisation des expériences et la mobilisation des ressources locales. En Côte d'Ivoire le PSSA est devenu opérationnel en janvier 1999; il a concentré ses activités sur le développement de l'horticulture péri-urbaine, dans deux zones pilotes Korhogo et Yamoussoukro. Les premiers résultats ont été discutés lors d'un atelier national en novembre 2001, et ils semblent prometteurs. De nouvelles sources de financement sont approchées pour assurer le développement du PSSA. Une coopération sud/sud avec la Chine devrait se mettre en place prochainement.

Pauvreté rurale et sécurité alimentaire des ménages

Bien que le PIB par habitant ait augmenté en moyenne depuis la dévaluation du FCFA, l'accroissement de la pauvreté s'est poursuivi durant cette période. Alors qu'on pensait que la dévaluation ferait reculer la pauvreté rurale en facilitant l'augmentation des prix à la production

¹ Notamment dans le cadre du PNASA.

des principales cultures d'exportation, cela n'a pas été le cas. On peut mesurer la pauvreté en Côte d'Ivoire à l'aide de deux seuils de pauvreté relative (i) un seuil de 290 \$EU par personne et par an en dessous duquel les ménages sont confrontés à des choix difficiles entre la consommation d'une quantité adéquate de calories et les autres besoins minimum.; alors que 11% de la population de la Côte d'Ivoire vivait en dessous de ce seuil en 1985, ils étaient 31% en 1993 et 37% en 1995; et (ii) un seuil de 190 \$EU par personne et par an en dessous duquel les ménages doivent éliminer tout le reste pour satisfaire les besoins alimentaires; 10% de la population ivoirienne serait au-dessous de ce seuil.

L'Institut national de la statistique (INS) estime que la proportion des familles vivant au-dessous du seuil de pauvreté est passé de 11 % à 38 % entre 1985 et 1995.

La réduction de la pauvreté rurale et le maintien de la sécurité alimentaire au niveau des ménages agricoles requièrent la mise en oeuvre effective de la stratégie de développement agricole annoncée dans la Déclaration de politique générale de février 1996, ainsi que celle du Plan d'action pour la nutrition élaboré par le CNAD, du PNGTER (aménagement des terroirs et équipement rural et des programmes sociaux (santé et éducation) visant à améliorer les conditions de vie générale des ménages et à réduire les disparités régionales.

Politique de promotion de la production agricole

L'Etat accorde une grande priorité au développement du secteur agricole et rural. Au-delà de l'amélioration de la productivité grâce aux progrès techniques, une condition essentielle du succès des projets réside dans le développement des capacités institutionnelles et humaines, et des approches approfondies ont été élaborées dans ce domaine.

En Côte d'Ivoire, l'irrigation joue encore un rôle marginal; pourtant, le potentiel des bas-fonds et des marais favorables à la riziculture notamment, soit 275 000 ha, n'est exploité qu'à 15% alors que la Côte d'Ivoire est le premier importateur de riz du continent africain. C'est ainsi que l'accroissement et la sécurisation des productions grâce à l'irrigation est devenu une priorité, en particulier pour le riz et les légumes, denrées largement importées aujourd'hui.

Les produits vivriers souffrent d'importantes pertes post-récolte du circuit d'acheminement vers les marchés et la conservation. Durant les années à venir, il s'agira essentiellement de développer de manière cohérente les infrastructures de base: routes et pistes agricoles, centres de collecte, marchés de gros, marchés de détail; et de doter les centres de collecte et les marchés de gros de capacités de conservation des différents produits vivriers.

L'amélioration des rendements à l'hectare sera recherchée par la mécanisation agricole, la fertilisation des sols, une politique d'irrigation efficiente confiée au Haut Commissariat à l'Hydraulique créé notamment à cet effet.

Des programmes de culture d'igname, de maïs, de riz et de cultures maraîchères seront renforcés et le programme d'implantation de l'oignon sera accéléré. Ces différentes actions visent à porter l'accroissement moyen annuel de la production vivrière, de 4% en 1995 à plus de 6%, soit un taux nettement supérieur au croît démographique de 3,8%.

La production animale nationale satisfait seulement la moitié des besoins domestiques. L'objectif de 60% a été fixé pour l'an 2000. Que ce soit au niveau de l'élevage, de la pêche ou de l'aquaculture, les actions de développement porteront sur une professionnalisation des éleveurs et des pêcheurs, un développement soutenu des différentes productions d'élevage amélioré, et un développement de la production laitière. Le secteur halieutique sera renforcé par la modernisation des techniques de pêches continentale et maritime, mais également par un fort soutien à l'aquaculture.

Perspectives pour le commerce des produits agricoles

En dehors des exportations traditionnelles (café, cacao, bois, coton, ananas, banane poyo), les exportations de produits vivriers (banane plantain, maïs), de poisson (thon) et autres produits divers ont fortement progressé durant ces 25 dernières années. En 1995, ces exportations non traditionnelles représentent environ 45% de l'ensemble des exportations contre 28% en 1963. Des produits comme le maïs, le mil, la banane plantain, ainsi que le manioc sous forme de cossette ou d'attiéké sont exportés dans la sous- région, et particulièrement dans les pays de l'espace UEMOA.

Compte tenu des programmes de développement de la production nationale (riz, maïs) et de diversification (produits vivriers en particulier fruits et légumes) envisagés à l'horizon 2010 les perspectives sont l'autosuffisance en riz et autres céréales, le développement des exportations pour le secteur des fruits et légumes et celui de la pêche, et la réduction du déficit en produits d'origine animale.

En conséquence, l'approvisionnement alimentaire de la population ivoirienne en l'an 2010 (25,5 millions d'habitants) devrait être assuré et le solde exportations importations alimentaires fortement positif, à l'exception du secteur des viandes et des produits laitiers qui malgré les développements effectués (+ 4 à 5% par an) demeurera fortement déficitaire à cette date.

Les potentialités d'une part et les objectifs affichés d'autre part indiquent que dans l'avenir la Côte d'Ivoire peut jouer un rôle majeur dans la dynamisation des échanges au sein de l'UEMOA, autant en matière d'exportation (plantain, maïs, poisson) que d'importation (riz, viande, légumes notamment).

Rôle des principaux acteurs

Si la filière agricole en général a été longtemps caractérisée par une forte présence de l'Etat, le désengagement s'est accéléré dans le cadre des programmes d'ajustement structurel, au point que l'Agence nationale d'appui au développement rural (ANADER) a été privatisée en 1999.

Ceci dit il reste beaucoup à faire dans le secteur des productions vivrières pour promouvoir des organisations de producteurs susceptibles de jouer un rôle déterminant dans la conception des programmes de développement et dans la gestion des différentes interventions en milieu rural. Les OP existantes sont cependant déjà représentés au sein du Réseau des organisations de producteurs pour l'Afrique de l'Ouest (ROPPA).

Principaux défis et contraintes

La Côte d'Ivoire dispose d'atouts non négligeables pour permettre un développement durable de son secteur agricole, à savoir : (i) des potentialités naturelles riches; (ii) des infrastructures bien développées; (iii) une base industrielle significative et (iv) une compétitivité économique renforcée par la dévaluation de 1994. Elle se trouve toutefois confrontée aux défis d'une expansion démographique mal maîtrisée quantitativement et territorialement, d'un potentiel productif sous-utilisé avec un processus d'appauvrissement des sols et une paupérisation croissante du milieu rural. En matière d'irrigation, le défi principal de la Côte d'Ivoire est de permettre au pays de produire du riz qui puisse être compétitif et contribuer au redressement de la balance commerciale; il s'agit donc de moderniser la filière riz notamment par l'utilisation raisonnée de l'irrigation et dans cette optique les principales contraintes au développement de la riziculture portent essentiellement sur l'organisation des irriguants et la maîtrise des techniques d'irrigation, le coût élevé des aménagements, les problèmes fonciers, et l'accès au crédit.

L'analyse de la situation alimentaire de la Côte d'Ivoire aboutit au constat d'un bilan alimentaire déficitaire matérialisé par un niveau très élevé des importations de céréales (riz, blé) et de produits carnés (viande, lait, poisson). Ces importations alimentaires sont la base d'une hémorragie de devises pour le pays et constituent un frein au développement de la production nationale. En ce qui concerne les produits végétaux de base, et à l'exception du riz qui connaît un déficit chronique, la Côte d'Ivoire produit largement ce qu'elle consomme.

La situation est préoccupante; en effet, le déficit alimentaire constaté devrait s'aggraver avec l'urbanisation croissante (+5,3% par an), si aucune action vigoureuse n'est menée pour extérioriser un potentiel productif largement sous-exploité. En 1965, on comptait 3 ruraux pour un urbain; en 1990, il n'y a plus que 1,5 rural pour un urbain; et en 2010 il y aura 60% d'urbains pour 40% de ruraux. Or malgré l'évolution globale du pays, le système vivrier demeure largement extensif et à faible productivité.

Selon les représentants des organisations de producteurs, il y a trois grands défis à relever: i) transformer l'agriculture familiale pour la rendre plus productive, compétitive et durable; ii) développer des activités économiques non agricoles en milieu rural; et iii) renforcer les capacités des acteurs du secteur agricole.

Quatre principales catégories de contraintes freinent en général le développement économique du secteur agricole et rural de Côte d'Ivoire; il s'agit (i) des contraintes physiques; (ii) des contraintes liées à la main d'oeuvre et aux ressources humaines; (iii) des contraintes financières, économiques et institutionnelles; et (iv) des contraintes liées au cadre législatif et réglementaire. Par sous-secteur, les principales contraintes identifiées ont été résumées en annexe.

III. Rappel sur la politique régionale et le rôle de l'UEMOA

Progrès institutionnels récents

La Côte d'Ivoire est membre de l'UEMOA et adhère aux différents accords conclus avec les autres pays membres. Les points saillants de cette politique d'intégration régionale peuvent se résumer comme suit:

- **La libre circulation des produits alimentaires** à l'intérieur de l'Union est maintenant effective; elle impose une analyse du disponible alimentaire au niveau régional. Il est clair qu'on ne peut plus se borner à établir des bilans par pays dans la mesure où les produits vivriers circulent librement au sein de l'UEMOA. De plus, la maîtrise des importations alimentaires, qui est stratégique pour l'équilibre alimentaire, n'est plus du ressort des différents pays, mais elle est régie par l'UEMOA depuis la mise en place du Tarif Extérieur Commun (TEC). La constitution du marché unique impose donc de reconsidérer au niveau régional toute la problématique de la sécurité alimentaire.
- **Les accords commerciaux internationaux** feront prochainement l'objet de négociations (relance des accords de l'OMC, accords de libre échange avec l'Union Européenne suite à l'accord de Cotonou, intégration régionale ouest-africaine dans le cadre de la CEDEAO. L'enjeu de ces négociations, pour l'UEMOA, n'est pas seulement l'ouverture ou la protection des marchés, mais aussi la signature d'accords commerciaux favorables à la sécurité alimentaire des populations.
- **La politique agricole de l'UEMOA.** En date du 19 décembre 2001, la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de l'UEMOA, a adopté une Politique agricole de l'Union (PAU), par l'Acte additionnel n° 03/2001. L'UEMOA et les pays membres disposent donc maintenant d'un cadre de référence permettant d'orienter et d'harmoniser leurs interventions dans le domaine de la sécurité alimentaire.

Ces trois faits majeurs imposent une cohérence régionale aux actions qui peuvent être menées par les différents pays dans le domaine de la sécurité alimentaire. Chacun s'est engagé à suivre les orientations définies dans la PAU et doit donc reconsidérer, dans ce nouveau cadre, sa politique de sécurité alimentaire. Dans son article 3, l'Acte additionnel de l'UEMOA, donne comme premier objectif de la PAU la sécurité alimentaire.¹

Ces objectifs dessinent les grandes perspectives à terme, qui constituent les bases de la *coalition* des pays de l'UEMOA. Des objectifs spécifiques ont été aussi définis en tant que

¹ « La Politique Agricole de l'Union a pour objectif de contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social des Etats membres et à la réduction de la pauvreté en permettant i) de *réaliser la sécurité alimentaire*, en réduisant la dépendance alimentaire de l'Union, en améliorant le fonctionnement des marchés des produits agricoles; et ii) d'améliorer *les conditions de vie des producteurs, en développant l'économie rurale et en revalorisant le revenu et le statut social des agriculteurs.* ».

moyens pour parvenir aux objectifs globaux de la Politique agricole. Ils ont de ce fait des contenus nécessairement plus évolutifs et chaque pays a une autonomie de choix dans leurs modalités concrètes d'application.

La PAU et la sécurité alimentaire

Pour atteindre ces objectifs globaux de la PAU, il a été défini trois axes stratégiques d'intervention qui orienteront les actions de la Commission, et la sécurité alimentaire est concernée par chacun de ces axes stratégiques.

- ***Axe I : Adaptation des filières agricoles et amélioration de l'environnement du système productif.*** Cet axe est un des pivots de la PAU et de son organisation concrète sur le terrain. L'enjeu est de mettre en place au niveau régional un processus de concertation entre les différents acteurs institutionnels et privés, pour adapter les filières agricoles au nouveau contexte et assurer leur développement. Il s'agira notamment : d'exploiter au maximum les nouvelles potentialités offertes par le marché régional; de mettre en valeur les complémentarités agricoles entre les pays de l'Union; de favoriser l'adaptation ou la reconversion de certaines filières à la nouvelle situation de concurrence. Toutes ces interventions relèvent d'un *arbitrage* régional, pour lequel l'UEMOA dispose à l'évidence d'un avantage comparatif. Ceci étant, la modernisation du secteur agricole dans la région ne pourra se faire sans une amélioration de l'environnement de la production : crédit, foncier, recherche, structuration du monde rural (...). Il faut donc combiner l'approche filière (souvent plus proche des préoccupations et des stratégies des professionnels), avec une approche thématique, prenant de façon globale les problèmes transversaux de l'agriculture. Pour la sécurité alimentaire les filières concernées sont les filières vivrières.
- ***Axe II : Construction du marché agricole unique et gestion des biens communs régionaux.*** Il s'agit de stimuler les échanges agricoles au sein de l'Union pour élargir le marché intérieur, de protéger les consommateurs et les producteurs, et de favoriser la diversification des productions, en réduisant les entraves aux échanges et en élargissant la gamme des produits agricoles et des intrants homologués. Par son pouvoir de décision, l'UEMOA dispose ici d'un avantage comparatif clair. Les interventions porteront sur l'harmonisation des normes de production et de mise en marché; sur les dispositifs de contrôle et les normes sanitaires; et sur la mise en place d'un système d'information sur le marché agricole régional, à l'usage des opérateurs et destiné à stimuler la concurrence et les échanges au sein de l'Union. Le marché des produits vivriers, qui est fondamental pour la sécurité alimentaire, aura une place centrale dans ces actions.
- ***Axe III : Insertion dans le marché sous-régional et mondial.*** Il s'agit dans le domaine agricole de permettre à l'UEMOA de pouvoir efficacement représenter l'ensemble des Etats membres, en défendant leurs intérêts et ceux de leurs populations, dans le cadre des grandes négociations avec l'OMC, l'UE et la CEDEAO, qui vont s'intensifier durant la décennie, et dans les autres

forums internationaux. Les enjeux à ce niveau sont à l'évidence importants. Il s'agira notamment de mieux « sécuriser » les débouchés à l'exportation et de limiter la dépendance alimentaire des Etats de l'Union, en assurant une insertion progressive de leurs agricultures dans le marché mondial.

Ces trois axes d'intervention de l'UEMOA concernent donc directement la sécurité alimentaire. L'axe I en mettant en place un processus de concertation des acteurs dont l'un sera centré sur les filières vivrières, l'axe II en améliorant la commercialisation des produits vivriers et l'axe III en limitant, dans les négociations commerciales, la dépendance alimentaire de l'UEMOA.

IV. Propositions pour le renforcement de la sécurité alimentaire dans un cadre régional

Pour la facilité de l'exposé on classera les propositions et suggestions en fonction de deux clés de répartition, d'une part la dimension nationale ou régionale du programme, d'autre part la nature de l'objectif (développement de la production ou interventions transversales concernant l'amont ou l'aval du processus de production). Les critères de sélection des programmes et projets pour être pris en considération dans le cadre d'un appui à l'UEMOA pourraient être:

- la participation des Organisations de producteurs, au niveau de la conception comme à celui de la prise en charge du financement et de la gestion du projet;
- l'impact mesurable en termes de contribution à l'amélioration de la sécurité alimentaire au niveau du pays et/ou de l'espace UEMOA;
- l'envergure nationale¹, et prioritairement l'intéressement et/ou l'engagement d'au moins deux pays membres dans la mise en oeuvre d'un programme ou projet, qu'il s'agisse d'intervention transversale ou de développement de la production au niveau d'une filière particulière.

Développement de la production des denrées de base

Dans ce domaine les Etats ont leur propre politique et des programmes déjà en cours, et il ne sera pas toujours aisé de faire prévaloir la dimension régionale dans l'harmonisation des investissements et la préférence aux avantages comparatifs. Il y a cependant des domaines où une approche multilatérale apparaît comme fortement souhaitable; on peut envisager quatre grandes interventions:

- **Mise en place d'un programme d'aménagement de bas-fonds.** Il s'agit de valoriser un potentiel existant et en même temps de sécuriser des productions (riz et légumes notamment), de faciliter dans une certaine mesure l'accès à la terre de familles qui en sont dépourvues², et de développer la production de denrées aujourd'hui importées. Des études partielles existent, et il serait particulièrement judicieux de bénéficier des expériences acquises dans les autres pays côtiers (Bénin et Togo en particulier) dans le domaine de la conception des aménagements et dans celui de la mise en valeur et de l'organisation des producteurs.

Les principales composantes seraient: i) études techniques; ii) aménagement proprement dit de 800 à 1000 hectares par an; iii) formation et appui à l'organisation des bénéficiaires; iv) réformes foncières et si possible redistribution de terres, notamment en faveur des femmes; et v) promotion du

¹ Par opposition à des projets trop ponctuels, moins tributaires d'une approche régionale dans le cadre de l'UEMOA.

² L'aménagement de bas-fonds peut être l'occasion de réformes foncières locales permettant une certaine redistribution des terres.

crédit pour l'équipement des exploitations (moyen terme) et pour les coûts de campagne (court terme).

Un programme d'envergure nationale pourrait être préparé assez rapidement. A raison d'un coût unitaire d'aménagement variant de 1,5 à 2,5 millions FCFA/hectare selon les situations, un programme réaliste d'aménagement de 3 000 à 5 000 ha à l'horizon 2007 peut être envisagé pour un coût total de l'ordre de 8 milliards de FCFA (12,2 millions d'Euros).

- ***Programme d'aménagement des parcours et d'accroissement de la productivité des troupeaux dans les zones de transhumance du nord.*** Un tel programme intéresse clairement la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso et le Mali; des travaux existent déjà; c'est un programme complexe mais qui devient particulièrement urgent pour régler des problèmes fonciers, pour améliorer la gestion des ressources en eau et en pâturage, et pour assurer un meilleur approvisionnement en viande des régions du sud, fortement importatrices.

Les principales composantes pourraient être: i) des enquêtes et études, dans les domaines techniques (agrostologie, inventaire et cartographie des ressources, localisation des points d'eau,...) et sociologiques (problèmes fonciers, organisation des éleveurs et des agriculteurs,...); ii) la délimitation de couloirs de transhumance; iii) la construction de points d'eau et de parcs de vaccination; iv) la construction (si nécessaire) de nouveaux marchés à bétail; et v) la formation et l'appui rapproché auprès des différents acteurs.

A titre préliminaire et approximatif le coût total pourrait être de l'ordre de 3 à 4 milliards FCFA, soit 4,5 à 6,0 millions d'euros.

- ***Renforcement du Programme spécial de sécurité alimentaire dans tout le pays.*** Le PSSA en Côte d'Ivoire concerne notamment l'horticulture dans les zones périurbaines; il peut être généralisé à tous les grands centres urbains, et diversifié en direction de la mise en valeur de bas-fonds rizicoles et la promotion du petit élevage. Si l'on considère que le développement d'un site coûte de 40 à 50 millions FCFA, un programme d'extension et de renforcement (phase 2) visant 3 à 4 sites supplémentaires par an (soit une vingtaine de sites à l'horizon 2007) correspondrait à un coût total de l'ordre de 2,7 milliards de FCFA (4,1 millions d'Euros).

Programmes transversaux concernant une partie ou l'ensemble des pays de l'UEMOA

Il s'agit ici de mentionner les principaux programmes identifiés et développés dans les propositions d'appui à la mise en oeuvre de la Politique agricole de l'Union (voir document principal):

- *Développement d'un réseau de transport routier dans ses axes Nord/Sud et Ouest/Est* de façon à promouvoir et à fluidifier les échanges.

- *Développement d'un dispositif de suivi et de communication des informations concernant les prix et les conditions de marché pour les grands produits de base.*
- *Développement d'un dispositif régional de normalisation et de contrôle de qualité des principales denrées alimentaires.*
- *Promotion d'un programme d'équipement des exploitations familiales à l'aide d'un dispositif de crédit bonifié.*
- *Développement d'un programme de renforcement des capacités des organisations de producteurs, aux niveaux local, national et régional (espace UEMOA).*

Evaluation du coût des interventions

Sur la base de la programmation annuelle des activités prévues au titre du Programme, son coût total a été évalué à 15,9 milliards de FCFA (24,3 millions d'Euros). Il se répartit comme indiqué ci-dessous par interventions et année:

	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Total
	Millions de FCFA					
Programmes nationaux						
Programme d'aménagement de bas-fonds	1 600	1 600	1 600	1 600	1 600	8 000
Programme d'aménagement des parcours et d'accroissement de la productivité des troupeaux dans les zones de transhumance du nord	1 444	1 443	787	788	788	5 250
Renforcement du Programme spécial de sécurité alimentaire dans tout le pays	540	540	540	540	540	2 700
Programmes transversaux	pm	pm	pm	pm	pm	pm
TOTAL	3 584	3 583	2 927	2 928	2 928	15 950

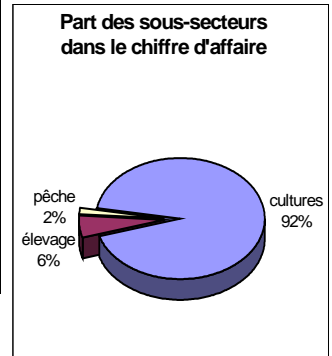
V. Suites à donner

Ce document n'est qu'une version préliminaire; il doit être approfondi et validé par les organisations paysannes à la base et les autorités gouvernementales. Il s'agira principalement de compléter et de valider les propositions contenues dans le chapitre IV, en précisant le contenu technique, les coûts, les modalités de financement.

Principales caractéristiques de l'agriculture de Côte d'Ivoire

Sécurité alimentaire

	Côte d'Ivoire	UEMOA	Production et productivité du secteur agricole	UEMOA
Disponibilité en calories (cal/j/hab.) :	2695	2320	VA agricole en % du PIB :	31%
Disponibilité en protéines (gr./j/hab.) :	53	59	CA culture (1000 MFCFA):	1413778
Importations agricoles en % des importations de marchandise :	12%	14%	CA élevage (1000 MFCFA):	86 055
Importations agricoles en % du service de la dette :	27%	63%	CA pêche (1000 MFCFA):	27 330
Importations agricoles en % de la VA agricole :	13%	15%		

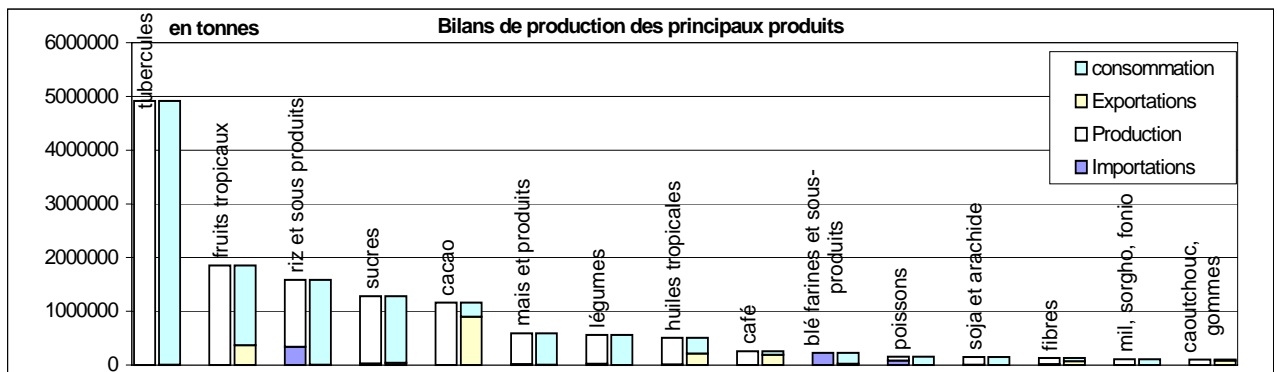
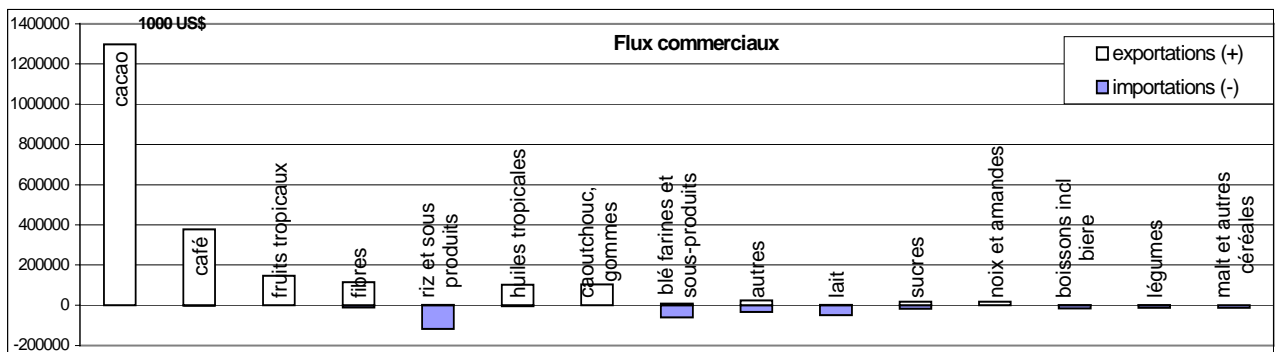
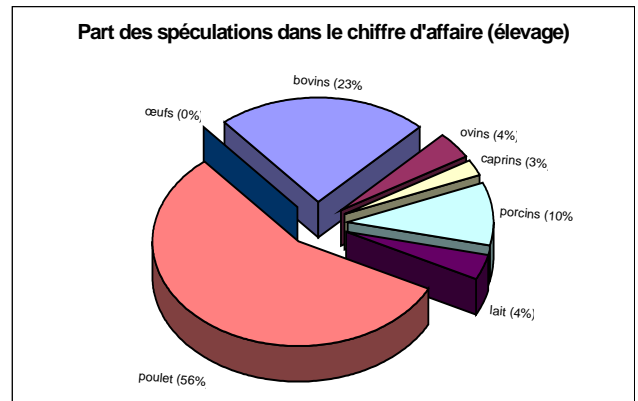
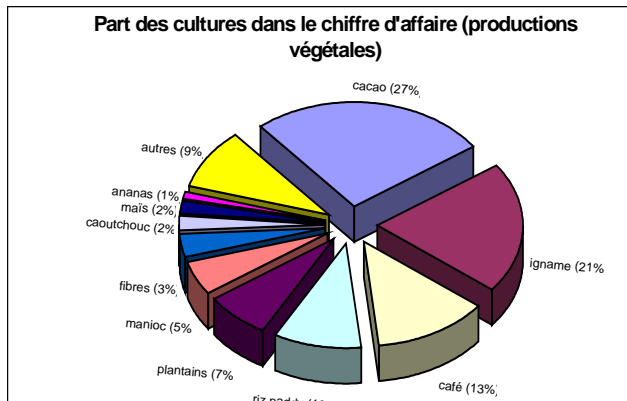


Pauvreté en zones rurales, équilibre villes/campagnes

	Côte d'Ivoire	UEMOA
Population rurale en % (1990) :	53%	68%
Population rurale en % (2020) :	29%	46%
Croissance de la population rurale (1997-2020) :	12%	21%
VA agricole/habitant des zones rurales (US \$) :	355	179
VA Industrie + services/habitants des zones urbaines (US \$) :	1174	831

Intensification productivité et durabilité de l'agriculture

	Côte d'Ivoire	UEMOA
Utilisation engrais (kg/ha) :	4	2
VA /travailleur (US \$) :	1034	360
Taux annuel de déforestation en % :	0,6%	0,7%



UEMOA - COTE D'IVOIRE: Appui à la mise en oeuvre de la Politique agricole de l'Union en matière de sécurité alimentaire
Programme régional de sécurité alimentaire
Annexe 2: Bilans céréaliers

Tableau 1. TOTAL DES CEREALES

COTE D'IVOIRE Sujet : TOT. DES CEREALES Hém. : Nord ACm. :	Dernière mise à jour :					15/03/02	29/05/02 Prévision actuelle	Année suiv. 2002.03
	1996.97	1997.98	1998.99	1999.00	2000.01		2001.02	
	(..... milliers)							
Population	14 064 F	14 292 F	14 526 F	14 786 F	15 051 %		15 320 %	15 594 %
 milliers de tonnes)							
APPORT TOTAL	2 041	1 991	2 234	2 803	3 105		3 012	2 621
Disponibilité totale	1 525	1 321	1 395	1 581	1 721		1 917	1 846
Stocks d'ouverture	134	109	103	203	313		508	508
Production	1 867.0	1 552.0	1 667.0	1 768.8	1 848.0		1 861.8	1 738.2
Prod. (riz décortiqué)	1 391	1 212	1 292	1 378	1 408		1 409	1 338
(Importations J/J)	537.6	652.7	857.3	1 222.7	1 382.2		755.0	755.0
Importations	516.0	670.3	838.7	1 221.9	1 383.7		1 095.0	775.0
Imp. commerciales	473.8	647.7	801.6	1 205.3	1 378.0		1 075.0	755.0
Aide alimentaire	42.2	22.6	37.1	16.6	5.7		20.0	20.0
UTILISATION TOTALE	2 041	1 991	2 234	2 803	3 105		3 012	2 621
Utilisation totale	1 922	1 863	2 008	2 425	2 462		2 494	2 303
Alimentation humaine	1 519.3	1 565.3	1 690.8	2 086.3	2 128.0		2 155.7	1 985.0
Alimentation animale	58.9	61.0	62.5	69.5	42.0		42.0	42.0
Autres utilisations	343.8	237.0	254.3	269.5	291.8		296.4	276.5
(Exportations J/J)	14.0	24.8	22.9	65.0	162.5		5.0	5.0
Exportations	10.0	25.0	23.0	65.0	135.0		10.0	10.0
Stocks de fermeture	109.0	103.0	203.0	313.0	508.0		508.0	308.0
dont du Gouvernement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
 kg/an)							
CONS. HUMAINE PAR PERS.	108.0	109.5	116.4	141.1	141.4		140.7	127.3
CONS. ANIMALE PAR TETE	4.2	4.3	4.3	4.7	2.8		2.7	2.7

UEMOA - COTE D'IVOIRE: Appui à la mise en oeuvre de la Politique agricole de l'Union en matière de sécurité alimentaire
Programme régional de sécurité alimentaire
Annexe 2: Bilans céréaliers

Tableau 2. RIZ

COTE D'IVOIRE Sujet : RIZ Hém. : Nord ACm. : Janvier/Décembre	Dernière mise à jour :					15/03/02	29/05/02 Prévision actuelle	Année suiv. 2002.03	
	1996.97	1997.98	1998.99	1999.00	2000.01	2001.02			
	(..... milliers)								
Population	14 064	14 292	14 526	14 786 F	15 051 F	15 320 F		15 594 C	
	(..... milliers de tonnes)								
APPORT TOTAL	1 014	900	1 114	1 629	1 966	1 899		1 499	
Disponibilité totale	764	540	583	686	860	1 079		999	
Stocks d'ouverture	50	30	20	100	200	400		400	
Production	1 190.0 G	850.0 F	938.0 G	976.0 G	1 100.0 G	1 131.8 %		999.2 V	
Production (décortiqué)	714	510	563	586	660	679		599	
(Imp. / année calendaire)	250.0 I	360.0 I	531.3 I	943.5 I	1 105.7 I	500.0 F		500.0 F	
Importations	250.0 F	360.0 F	531.3 C	943.5 C	1 105.7 C	820.0 C		500.0 F	
Imp. commerciales	207.8 C	340.7 C	495.6 R	934.4 R	1 100.0 R	800.0		480.0 C	
Aide alimentaire	42.2 F	19.3 F	35.7 R	9.1 R	5.7 R	20.0 F		20.0 F	
UTILISATION TOTALE	1 014	900	1 114	1 629	1 966	1 899		1 499	
Utilisation totale	984	880	1 014	1 379	1 446	1 499		1 299	
Alimentation humaine	746.0 B	752.5 B	873.4 B	1 232.7 B	1 280.7 B	1 329.3 B		1 149.6 B	
Alimentation animale	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	
Autres utilisations	238.0 %	127.5 %	140.7 %	146.4 %	165.0 %	169.8 %		149.9 %	
(Exportations J/J)	0.0	0.0	0.0	50.0 E	150.0	0.0		0.0	
Exportations	0.0	0.0	0.0	50.0 F	120.0	0.0		0.0	
Stocks de fermeture	30.0 F	20.0 F	100.0 F	200.0 F	400.0 F	400.0 F		200.0 F	
dont du Gouvernement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	
	(..... kg/an)								
CONS. HUMAINE PAR PERS.	53.0	52.7	60.1	83.4	85.1	86.8		73.7	
CONS. ANIMALE PAR TETE	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	

UEMOA - COTE D'IVOIRE: Appui à la mise en oeuvre de la Politique agricole de l'Union en matière de sécurité alimentaire
Programme régional de sécurité alimentaire
Annexe 2: Bilans céréaliers

Tableau 3. MAIS

COTE D'IVOIRE Sujet : MAIS Hém. : Nord ACm. : Janvier/Décembre	Dernière mise à jour :					15/03/02	29/05/02	
	1996.97	1997.98	1998.99	1999.00	2000.01	2001.02	Prévision actuelle 2001.02	Année suiv. 2002.03
	(..... milliers)							
Population	14 064	14 292	14 526	14 786 F	15 051 F	15 320 F	15 594 C	
	(..... milliers de tonnes)							
APPORT TOTAL	600	624	637	715	684	664	673	
Disponibilité totale	599	620	635	705	681	664	673	
Stocks d'ouverture	30	30	30	30	50	50	50	
Production	569.0 G	590.0 G	605.0 G	675.0 G	631.0	614.0 V	623.0 V	
(Importations J/J)	2.6 P	6.5 G	1.0 G	7.5	1.5 P	0.0	0.0	
Importations	1.0 F	4.1 C	2.4 C	10.0 C	3.0 C	0.0	0.0	
Imp. commerciales	1.0 C	0.8 G	1.0 F	2.5 F	3.0 F	0.0	0.0	
Aide alimentaire	0.0 F	3.3 R	1.4 R	7.5 R	0.0 F	0.0	0.0	
UTILISATION TOTALE	600	624	637	715	684	664	673	
Utilisation totale	560	576	594	655	624	604	613	
Alimentation humaine	417.5 B	428.6 B	443.2 B	486.3 B	479.0 B	459.0 B	468.0 B	
Alimentation animale	56.9 %	59.0 %	60.5 %	67.5 %	40.0	40.0	40.0	
Autres utilisations	85.6 %	88.5 %	90.8 %	101.3 %	105.0	105.0	105.0	
(Exportations J/J)	14.0 P	18.0 G	12.9 G	10.0 P	10.0 P	5.0 F	5.0 F	
Exportations	10.0 F	18.0 F	13.0 F	10.0 F	10.0 F	10.0 F	10.0 F	
Stocks de fermeture	30.0 F	30.0 F	30.0 F	50.0 F	50.0 F	50.0 F	50.0 F	
dont du Gouvernement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
	(..... kg/an)							
CONS. HUMAINE PAR PERS.	29.7	30.0	30.5	32.9	31.8	30.0	30.0	
CONS. ANIMALE PAR TETE	4.0	4.1	4.2	4.6	2.7	2.6	2.6	

UEMOA - COTE D'IVOIRE: Appui à la mise en oeuvre de la Politique agricole de l'Union en matière de sécurité alimentaire
Programme régional de sécurité alimentaire
Annexe 2: Bilans céréaliers

Tableau 6. BLE

COTE D'IVOIRE	Dernière mise à jour :					15/03/02	29/05/02	
Sujet : BLE						Prévision		
Hém. : Nord						actuelle		Année suiv.
ACm. : Janvier/Décembre	1996.97	1997.98	1998.99	1999.00	2000.01	2001.02	2002.03	
(..... milliers)								
Population	14 064.0 F	14 292.0 F	14 526.0 F	14 786.0 F	15 050.7 %	15 320.1 %	15 594.3 %	
(..... milliers de tonnes)								
APPORT TOTAL	280	315	320	293	290	285	285	
Disponibilité totale	20	15	20	30	20	15	15	
Stocks d'ouverture	20	15	20	30	20	15	15	
Production	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
(Importations J/J)	280.0 P	280.0 G	320.0 G	266.7 P	270.0 P	250.0 F	250.0 F	
Importations	260.0 F	300.0 F	300.0 F	263.4 C	270.0 F	270.0 F	270.0 F	
Imp. commerciales	260.0 C	300.0 C	300.0 C	263.4 R	270.0 C	270.0 C	270.0 C	
Aide alimentaire	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
UTILISATION TOTALE	280	315	320	293	290	285	285	
Utilisation totale	265	288	280	268	270	270	270	
Alimentation humaine	260.0 B	283.0 B	275.0 B	263.4 B	265.0 B	265.0 B	265.0 B	
Alimentation animale	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Autres utilisations	5.0 F	5.0 F	5.0 F	5.0 F	5.0 F	5.0 F	5.0 F	
(Exportations J/J)	0.0 F	6.8 G	10.0 G	5.0 P	2.5 P	0.0	0.0	
Exportations	0.0 F	7.0 F	10.0 F	5.0 F	5.0 F	0.0 F	0.0 F	
Stocks de fermeture	15.0 F	20.0 F	30.0 F	20.0 F	15.0 F	15.0 F	15.0 F	
dont du Gouvernement	0.0 F	0.0 F	0.0 F	0.0	0.0	0.0	0.0	
(..... kg/an)								
CONS. HUMAINE PAR PERS.	18.5	19.8	18.9	17.8	17.6	17.3	17.0	
CONS. ANIMALE PAR TETE	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	

Objectifs et contraintes de la politique de sécurité alimentaire

SOUS-SECTEUR	CONTRAINTES
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> . Problèmes fonciers freinant l'émergence d'une véritable profession agricole et d'unités économiques stables et performantes . Persistance d'une agriculture extensive, itinérante (sur brûlis) et non durable (zones de savanes) . Forte prédominance des productions de café et cacao aux cours fluctuants (instabilité et fragilité économique) . Vieillesse de la population agricole et manque de main d'oeuvre . Structure insuffisante et manque de dynamisme des groupements de producteurs et des organisations professionnelles agricoles . Inadaptation des circuits de commercialisation (en milieu urbain et à l'exportation) . Inadéquation de l'offre et de la demande de produits vivriers . Manque de performance de la recherche de la formation technique, du transfert technologique et de la vulgarisation . Absence de statistiques agricoles fiables et d'informations sur les marchés . Insuffisance de la valorisation des productions par la transformation
Elevage	<ul style="list-style-type: none"> . Faiblesse de la productivité d'ensemble du secteur . Insuffisance de l'état sanitaire des troupeaux . Faiblesse de l'intégration élevage-agriculture (région Nord et savanes) . Absence relative d'aménagements pastoraux et de gestion des pâturages . Insuffisance de l'organisation des services de vaccins et produits vétérinaires . Faible valorisation des sous-produits industriels
Forêts	<ul style="list-style-type: none"> . Destruction accélérée du couvert végétal par une agriculture extensive et itinérante . Exploitation destructrice et souvent illicite des ressources forestières . Faible participation des populations riveraines à la gestion durable des ressources naturelles . Insuffisance instabilité et manque de formation des effectifs de surveillance et d'encadrement . Manque de moyens financiers et d'équipements forestiers
Pêche et Aquaculture	<ul style="list-style-type: none"> . Pêche industrielle : <ul style="list-style-type: none"> - Flottille inadaptée à la pêche en haute mer - Qualification des équipages insuffisante - Absence de moyens de contrôle et de surveillance des zones de pêche - Manque de financements adaptés . Pêche artisanale : <ul style="list-style-type: none"> - Non-respect, faiblesse ou inexistence des réglementations - Surexploitation de certaines espèces - Prolifération des végétaux flottants . Aquaculture : <ul style="list-style-type: none"> - Absence de tradition aquacole de la population ivoirienne - Promotion insuffisante de l'aquaculture

UEMOA – COTE D'IVOIRE: Appui à la mise en oeuvre de la Politique agricole de l'Union en matière de sécurité alimentaire
Programme régional de sécurité alimentaire
Annexe 3: Objectifs et contraintes de la politique de sécurité alimentaire

Domaine	Objectifs 2010	Actions
Développement de la production irriguée - riz - bas-fonds - petite irrigation	sup. 25 000 ha - rdt:8,5t/ha sup. 350 000 ha - rdt:3,2t/ha sup. 10 000 ha - maraîchage péri urbain amélior. gestion / entretien	Intensification, semences sélectionnées aménagements adaptés et peu coûteux (7000\$EU/ha pour riz irrigué et 1500\$EU/ha pour bas-fonds) mise en place d'une politique et tarification de l'eau, adoption d'une politique foncière adéquate, renforcement du crédit, amélioration de la gestion
Diversification - maïs - manioc - igname et plantain - autres produits vivriers	sup. 900 000 ha – rdt : 1,3t/ha 600 unités de transf (dt 500 artisanales) réductions à 10% (conserv : 600 000t) + 5% par an	Développement technologique de la production et de la conservation, transformation, et professionnalisation des producteurs, banque de données sur productions et marchés, création groupement encadrement
Elevage - bovins - ovins - cochons - volailles	+ 4% par an + 5% par an + 8% par an + 7% par an	Aménagements pastoraux et gestion de pâturages, introduction et vulgarisation de cultures fourragères, diversification des sous produits, installation d'opérateurs privés en vaccins et produits vétérinaires, développement des élevages à cycle court
Forêts et pisciculture	reboisement de 80 000 ha réorganisation de la profession et des concessions création de 200 étangs dans zones à fort potentiel	Poursuite du projet sectoriel forestier, (PSF) définition de plans de gestion forrestation avec les populations riveraines professionnalisation de l'encadrement politique foncière renforcement financier, rationalisation de l'exploitation
Infrastructures rurales	construction/réhabilitation de 7500km de pistes rurales et agricoles	Développement FRAR et PNGTER, utilisation techniques HIMO, participation des populations à l'entretien, décentralisation, infrastructures sociales
Aménagement de terroirs	sur 1500 terroirs (avec restauration fertilité des sols)	Application et développement PNGTER- introduction de rotations et techniques culturales, formation, vulgarisation décentralisation
Développement de la conservation et de la transformation	création de 1000 micro-entreprises rurales	Vulgarisation des techniques, formation et sensibilisation des opérateurs renforcement du crédit
Contrôle de la qualité alimentaire	création d'un organe de coordination des laboratoires d'Etat /réseau national d'essai et métrologie	Renforcement législation existante et structures de contrôle - intensification de la recherche sur qualité alimentaire, définition de normes de qualité
Organisation paysanne et groupements féminins	développement de 300 groupements villageois /féminins	Formation, sensibilisation, appui à la réalisation d'équipements, accès aux services financiers décentralisés (caisses villageoises), gestion coopérative

Matrice des implications institutionnelles

DOMAINE	ACTIONS INSTITUTIONNELLES ET POLITIQUES
Macro économie et institutions	<ul style="list-style-type: none"> . Poursuite de la politique de désengagement de l'Etat et du processus de privatisation des activités productives . Mise en oeuvre de la politique de libéralisation . Appui à la décentralisation et à la création de véritables collectivités décentralisées en charge du développement local et régional. . Etablissement d'un cadre contractuel avec les organisations professionnelles et opérateurs privés
Crédit rural	<ul style="list-style-type: none"> . Appui au développement de systèmes financiers décentralisés (CREP, caisses villageoises), épargne crédit . Mise en place d'institutions de crédit agricole décentralisé . Mise en place du cadre réglementaire relatif aux problèmes de garantie (fonds) et assurance crédit . Définition des conditions d'accès aux services financiers des groupes vulnérables (femmes, jeunes) . Définition des relations avec le système bancaire formel (refinancement crédits MT)
Foncier	<ul style="list-style-type: none"> . Extension du Plan Foncier Rural à l'ensemble du territoire national (PFR) et adoption d'une loi foncière . Elaboration d'un pré cadastre foncier (titres de propriété et /ou d'occupation non précaire) . Appui à la mise en place de structures de gestion des terres (terroirs, femmes) avec le PNGTER . Création d'observatoires fonciers régionaux . Définition du statut foncier des aménagements hydro-agricoles
Recherche agricole et Technologique	<ul style="list-style-type: none"> . Appui technique et financier aux programmes technologiques des instituts spécialisés (y compris en contrôle alimentaire) . Elaboration de paquets technologiques appropriés avec les bénéficiaires concernés (producteurs, transformateurs) . Introduction de nouvelles techniques (gestion culturale, fertilité des sols, aménagements d'irrigation, water harvesting) . Développement de la coopération sous-régionale (ADRAO, IITA)
Vulgarisation	<ul style="list-style-type: none"> . Appui au processus de transfert de technologie et de vulgarisation à la base . Développement de l'approche participative par l'ANADER . Introduction de méthodes de formation et d'éducation nouvelles (farmer's field school)
Préservation de l'environnement et des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> . Contribution à la mise en oeuvre du PNAE pour le développement d'une agriculture durable . Appui technique et financier aux actions de préservation des ressources naturelles (lutte contre l'érosion des sols, reforestation) . Mise en oeuvre de programmes de restauration de fertilité des sols dans les zones fortement dégradés (notamment dans les savanes)